Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 35 (1973)

Heft: 9

Rubrik: Affaires internes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

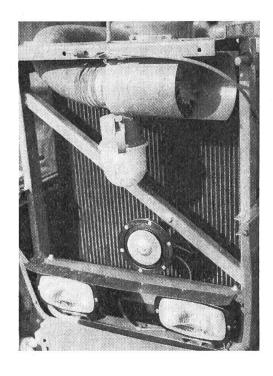
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

donc s'attendre à ce que beaucoup de types et modèles de tracteurs, dont certains représenteront d'importantes réalisations quant à leur poids et à leur puissance, comporteront un ou plusieurs équipements provenant des usines Steyr. Une telle tendance doit être attribuée dans une large mesure à la conversion qui est intervenue dans l'industrie à la suite de l'adoption du système métrique par la Grande-Bretagne.

L'augmentation constante des frais de recherche, de production et de vente contraignent également les fabricants de tracteurs à produire un nombre de machines toujours plus élevé afin d'accroître le volume des exportations et de lutter ainsi contre les frais généraux en se rattrapant sur la quantité écoulée. Il existe cependant aussi d'autres moyens. Implanter des fabriques à l'étranger, coopérer dans tous les domaines où cela s'avère réalisable et fournir au dehors non seulement des machines entièrement équipées mais encore certains équipements, représentent des possibilités qui devraient permettre de s'en sortir.



Un pareil développement des activités ne peut évidemment se solder par des succès que si les produits sont de haute qualité et satisfont à toutes les exigences qu'on est en droit de leur poser.

Affaires internes

La campagne de propagande lancée par l'ASETA

La campagne en question, qui a débuté dans le numéro 3/73, se poursuit. Ainsi qu'on s'en souviendra, ce numéro contenait une brochure verte intitulée «Informations sur l'ASETA». La dernière page de chacune de ces brochures — il y en avait environ 39.000 — comportait une déclaration d'adhésion à l'ASETA, plus exactement dit à sa Section en cause. Jusqu'à maintenant (6 juillet 1973), à peu près 1½ pour mille de ces déclarations à découper nous ont été envoyées dûment remplies.

Nous demandons à nos sociétaires de ne pas laisser notre campagne de propagande s'enliser. Détachez la brochure de propagande verte du no. 7/73 et donnez-la à un collègue qui ne fait pas encore partie de l'ASETA. Afin de savoir immédiatement si un agriculteur est membre de l'ASETA ou pas, il vous suffit de demander s'il reçoit notre périodique «Technique Agricole». Cette revue est en effet automatiquement envoyée à tout membre de notre organisation du fait que le prix d'abonnement à «Technique Agricole» est compris dans le montant de la cotisation qu'il verse à la Section de l'ASETA, autrement dit à l'Association cantonale des propriétaires de tracteurs.

Les membres des Associations cantonales des propriétaires de tracteurs

Ces associations étant affiliées à l'ASETA (Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture, anciennement Association suisse de propriétaires de tracteurs), leurs membres font automatiquement partie de l'ASETA. Il nous paraît utile de le rappeler une fois de plus. Lors d'une discussion récente, nous avons pu en effet constater que certains agriculteurs sont insuffisamment renseignés à ce sujet.

Reprise de l'exploitation par le fils

Votre fils a-t-il repris votre exploitation? Si oui, vous devriez nous le communiquer afin que le périodique

«Technique Agricole» soit envoyé dorénavant à la bonne adresse. Dès réception de votre communication, nous informerons nous-mêmes la Section en cause de ce changement afin que la qualité de membre de cette section, et, par conséquent, de membre de l'ASETA, soit transférée à votre fils. Il y a quelque temps, on nous a signalé un cas où notre périodique était encore adressé à un agriculteur décédé depuis 35 ans, alors que c'est son petit-fils, âgé de 40 ans, qui dirige actuellement l'exploitation!

Avant la récolte des céréales

Ne pas brûler la paille!

Brûler la paille restant sur le champ après la récolte est non seulement dangereux mais aussi nuisible pour l'environnement. En outre, on perd ainsi 2 à 3 tonnes de matière sèche organique par hectare. Il vaudrait bien mieux utiliser la paille pour former un précieux humus. C'est parfaitement possible, surtout en corrélation avec une culture dérobée. Pour cela, il faut que la paille ait été préalablement tronconnée et qu'elle soit mouillée par la pluie ou la rosée. On épand alors une dose de 2 à 3 quintaux de cyanamide calcique par hectare sur cette paille. Puis on exécute le déchaumage ou le labour du champ. Ainsi il n'est plus nécessaire d'attendre l'ensemencement pour la culture dérobée prévue. La cyanamide calcique active fortement la décomposition de la paille, ce qui empêche la fixation de l'azote (proportion C:N!). Par la même occasion, on apporte à la culture dérobée la quantité d'azote qui lui est nécessaire tout en luttant préventivement contre la hernie du chou (gros-pied), très répandue. Lorsqu'on a prévu d'utiliser les plantes de la culture dérobée comme fourrage, il faut alors se rappeler que la paille devrait être enfouie un peu plus profondément afin de ne pas rendre la récolte de ces plantes plus difficile. agrar-press Publication No 3 de l'ASETA

Entretien des véhicules automobiles agricoles à moteur Diesel ou à benzine

par MM. W. Bühler et J.J. Romang, moniteurs de cours.

Format 14,8 x 21,0 cm, 44 pages et plus de 40 illustrations

Prix fr. 3.-

Pour l'obtenir, il suffit de verser le montant susmentionné au compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich) de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA, Brougg et d'inscrire simplement «Publication No 3» au verso du coupon (partie de droite du bulletin de versement vert).